

Diagnostic territorial

LIVRET THÉMATIQUE : Occupation des sols et
consommation d'espace - premiers éléments

Septembre 2023

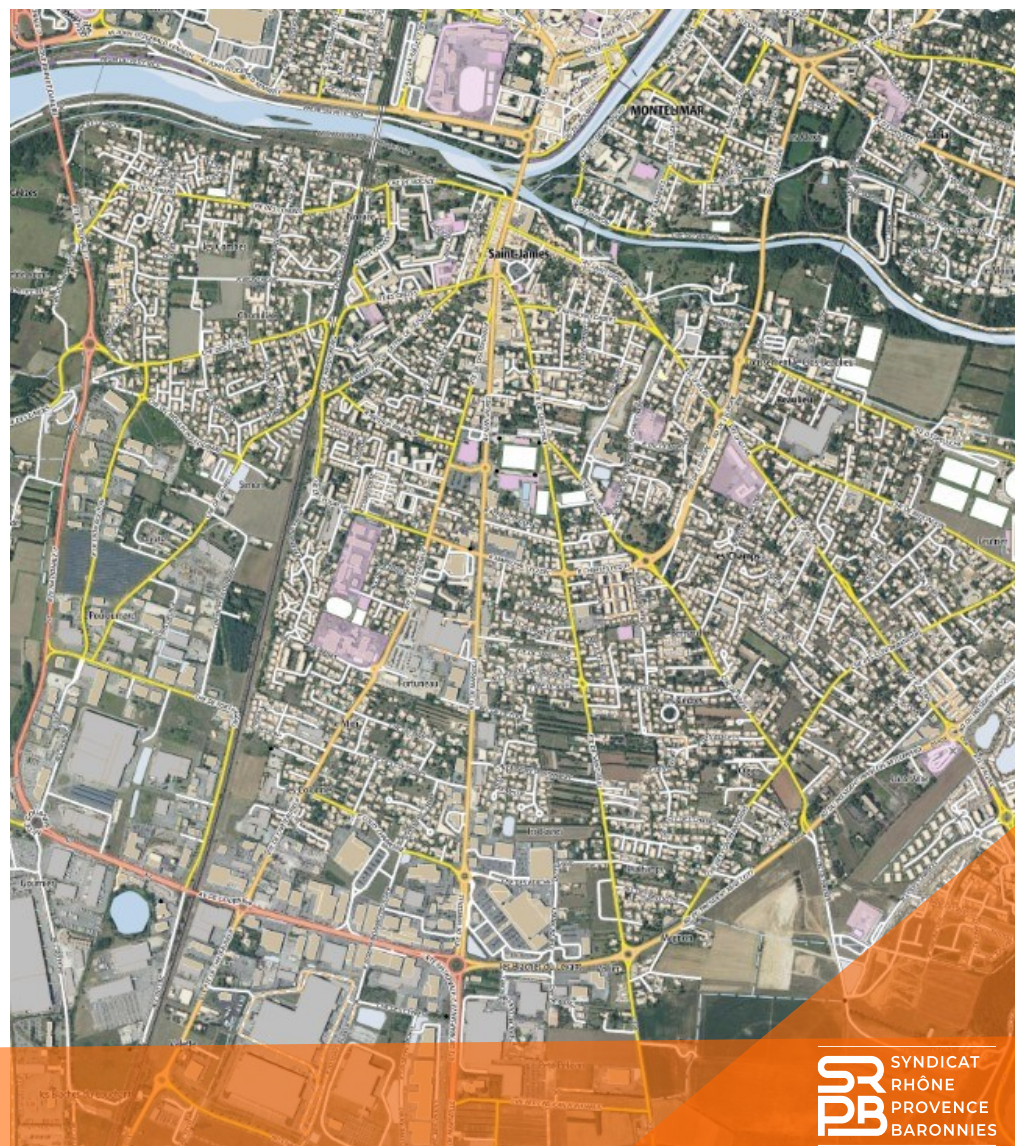


Table des matières

1	L'occupation du sol	3
1.1	Analyse globale de l'occupation des sols.....	3
1.2	L'occupation des sols par l'agriculture (analyse de la SAU)	3
2	La consommation d'espace observée sur la période considérée 2011-2021	5
2.1	Consommation par nature d'occupation.....	5
2.2	Les trajectoires observées sur la période considérée (2011-2021).	5
3	Les trajectoires de sobriété foncière vers le Zéro artificialisation nette des sols	5
3.1	La notion de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) : Une référence pour la première décennie (2021-231)	5

1 L'occupation du sol

1.1 Analyse globale de l'occupation des sols

L'occupation des sols du territoire Rhône Provence Baronnies est à dominante agricole et forestière et peu urbanisée. En effet, les surfaces bâties représentent 6 % de la superficie totale (3 184 km²).

La couverture forestière est importante (50 %), essentiellement sur les reliefs. Les grandes cultures (15 %) sont concentrées dans la vallée du Rhône et la plaine de la Valdaine. Les espaces viticoles prédominent dans le bassin de Valréas. Des landes et pelouses sèches sont particulièrement présentes sur les plateaux ardéchois, le plateau du Tricastin et les adrets des Baronnies.

La vallée du Rhône est plus artificialisée que les autres entités géographiques. L'artificialisation de ce secteur s'explique par les enveloppes urbaines, la présence des zones industrielles et commerciales, des réseaux de communication et de carrières.

1.2 L'occupation des sols par l'agriculture (analyse de la SAU)



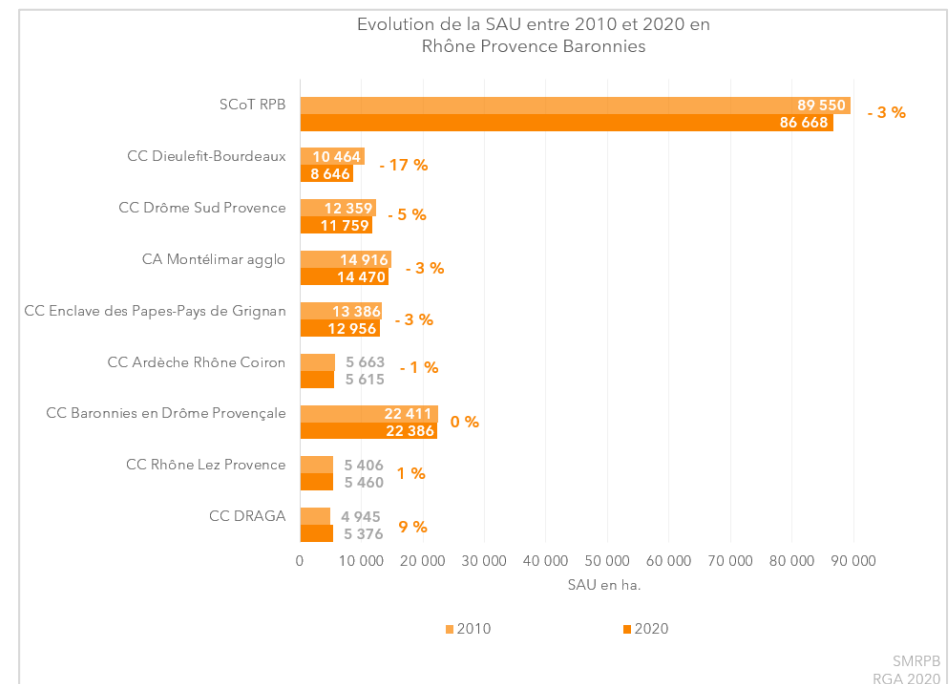
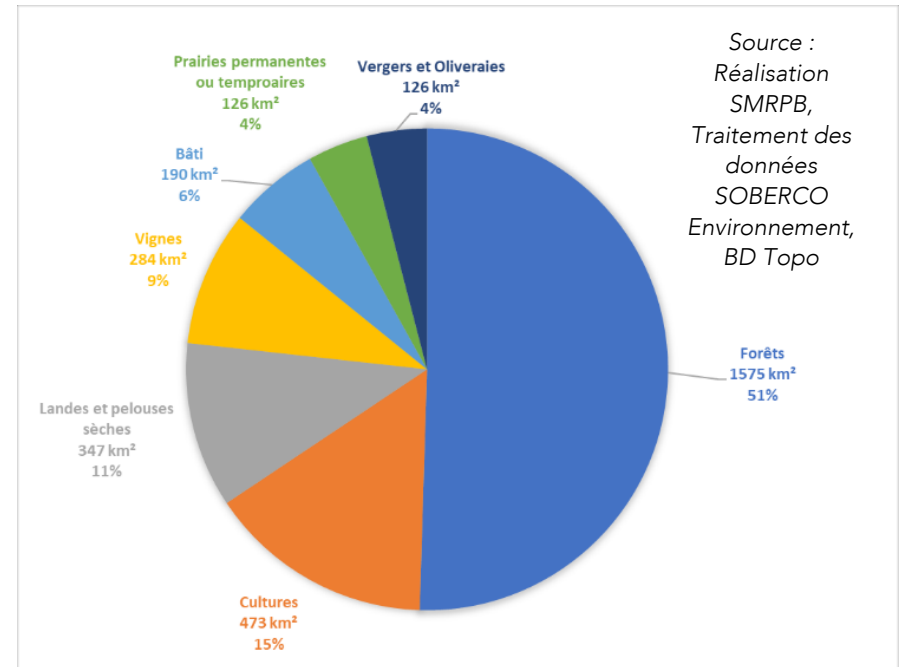
De quoi parle-t-on ? Définition.

La **surface agricole utile** ou utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

En 2020, la surface agricole utile du territoire couvrait 86 668 hectares. Par rapport à 2010, on constate une baisse globale de la SAU de -3 %.

A l'échelle intercommunale, la baisse est constatée sur 5 communautés de communes dont celle de Dieulefit-Bourdeaux qui perd 17% de la SAU. Au contraire, la communauté de communes DRAGA en Ardèche voit augmenter sa part de SAU de 9%.

La déprise agricole (changement d'usage) et l'urbanisation des terres agricoles participent à la réduction de la SAU.

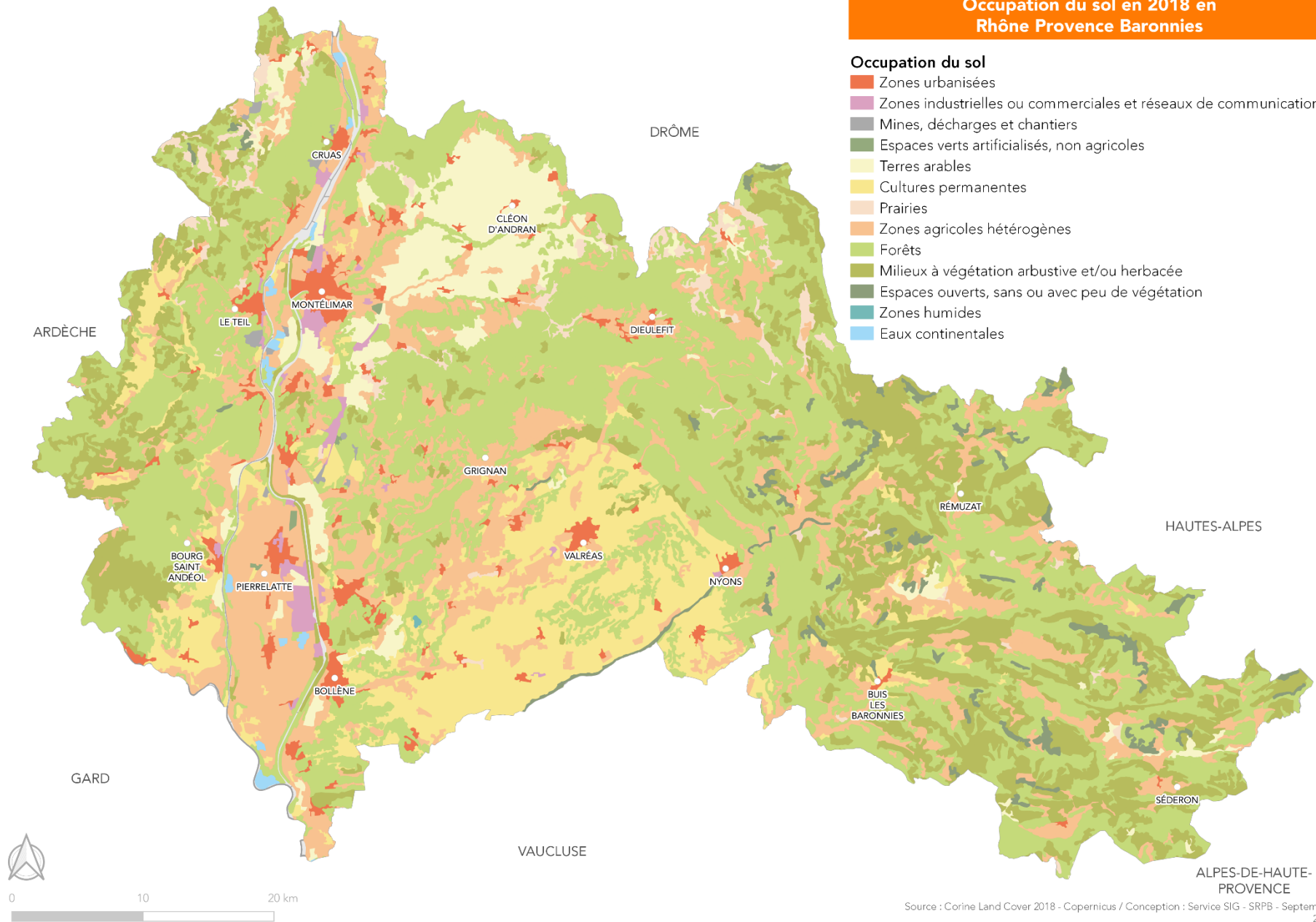


Source : Réalisation SMRPB, RGA 2020

Occupation du sol en 2018 en Rhône Provence Baronnies

Occupation du sol

- Zones urbanisées
- Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication
- Mines, décharges et chantiers
- Espaces verts artificialisés, non agricoles
- Terres arables
- Cultures permanentes
- Prairies
- Zones agricoles hétérogènes
- Forêts
- Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée
- Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation
- Zones humides
- Eaux continentales



Source : Réalisation SMRPB, Corine Land Cover 2018

2 La consommation d'espace observée sur la période considérée 2011-2021

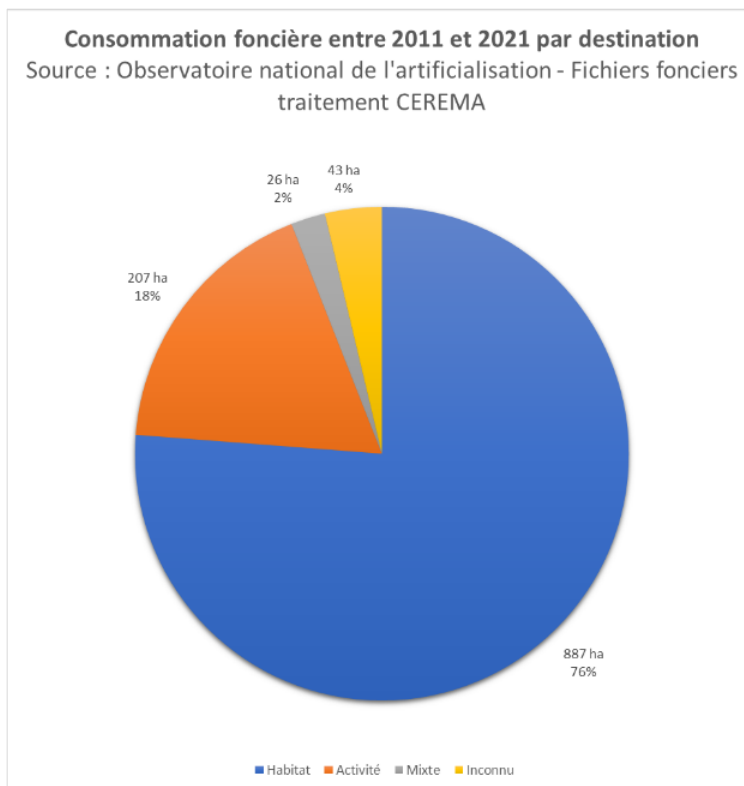
(Analyse des chiffres disponible sur la plateforme nationale : Biodiversité tous vivant basée sur les fichiers fonciers traités par le CEREMA)

2.1 Consommation par nature d'occupation

Entre 2011 et 2021, la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) s'élève à 1 164 ha prélevés sur l'espace naturel agricole ou forestier (soit l'équivalent de la superficie communale d'Espeluche). Cette consommation représente moins de 0.40% de la superficie totale du territoire.

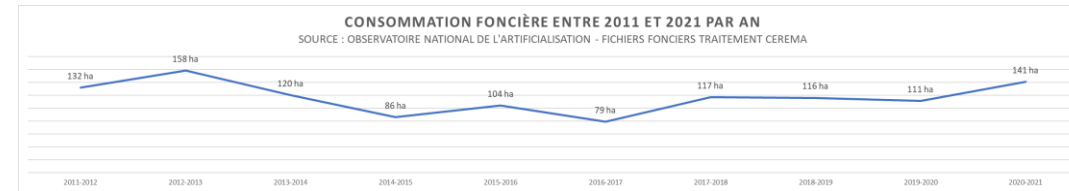
En lien avec l'attractivité démographique du territoire observée durant la même période, la consommation foncière est principalement liée à l'habitat :

- 76 % de la consommation est liée à l'habitat (887ha)
- 18 % de la consommation est liée à l'activité (207 ha)



Source : Réalisation SMRPB, Observatoire national de l'artificialisation

2.2 Les trajectoires observées sur la période considérée (2011-2021)



Les flux de consommations constatés sur le territoire du SCoT sont assez stables sur les 10 ans de la période de référence (2011-2021). Le territoire est dans une dynamique de hausse modérée de la consommation d'espace de l'ordre de 6%.

3 Les trajectoires de sobriété foncière vers le Zéro artificialisation nette des sols

3.1 La notion de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) : Une référence pour la première décennie (2021-2031)

La loi climat et résilience adoptée en août 2021 engage l'atteinte en 2050 de l'objectif « Zéro artificialisation nette » avec un palier intermédiaire en 2031 (baisse de 50% des consommations au niveau national). Les Schémas régionaux (SRADDET) seront modifiés pour territorialiser les objectifs et les rythmes des trajectoires en intégrant les surfaces nécessaires aux projets d'envergure nationale et régionale.

Entre 2021 et 2031, l'effort de baisse portera sur la consommation d'espace et non l'artificialisation. C'est-à-dire que seront comptés les hectares urbanisés en extension sur des espaces naturels, agricoles ou forestiers (les ENAF). Ne sera prise en compte que la consommation réelle (c'est-à-dire quand le bâtiment est sorti de terre et qu'il bénéficiera d'une déclaration fiscale le rendant visible sur les fichiers fonciers).

Un terrain classé en zone à urbaniser dans un PLU ne sera pas considéré comme de la consommation effective tant qu'il n'est pas concrètement bâti.

Diagnostic réalisé en Août 2023

dans le cadre de la procédure d'élaboration du SCoT Rhône Provence Baronnies

Réalisation : Syndicat Rhône Provence Baronnies

Contact : contact@srpb.fr

Plus d'information : www.srpb.fr